



Visa d installation pour le france

Par **bibicha**, le **13/05/2009** à **16:15**

Bonjour,

mon mari est algérien et moi française il a déposé sa demande de visa pour installation au mois de février 2009 et nous n'avons toujours aucune nouvelles, pouvez me renseigner me dire quel est le délai d'obtention? est-il accordé d'office il a présenté le livret français? je suis vraiment perdue merci de m'aider si vous avez les réponses et vers qui me tourner pour que les choses avancent merci à toutes et à tous de votre aide

Par **anais16**, le **13/05/2009** à **21:10**

Bonsoir,

votre demande de visa peut être considérée comme rejetée puisque le consulat n'a pas répondu à votre demande et qu'un délai de deux mois s'est écoulé depuis qu'elle a été déposée. Il s'agit donc d'une décision implicite de rejet.

Cependant, les services consulaires ont l'obligation de motiver les refus de visas opposés aux étrangers mariés à un français.

Vous devez donc envoyer un courrier recommandé au Consulat lui demandant la communication des motifs de ce refus implicite.

Le consulat doit les communiquer dans un délai d'un mois, sous peine d'illégalité.

Si ce mois s'écoule et que vous n'avez pas de réponse, ou si le rejet est confirmé, vous

devrez saisir la Commission de recours contre les décisions de refus de visa, à Nantes.

Si la décision de la Commission confirme le refus, ou si elle garde le silence pendant deux mois, vous devrez formuler un recours contentieux devant le Conseil d'Etat.

Par **bibicha**, le **13/05/2009** à **21:23**

je vous remercies et je suis très deçue de la maniere que le consulat agi avec nous qui nous voulons q'être heureux et vivre ensemble

Par **cirta52**, le **02/06/2010** à **16:24**

Quelle est la procédure à suivre pour demander un visa d'installation ? s4A

Par **cirta52**, le **02/06/2010** à **16:27**

Quelles sont les différentes catégories de personnes concernées par la demande de visa d'insta

Par **sonia**, le **25/06/2012** à **11:26**

bonjour

je suis une tunisienne mariée à un algerien qu'il a la nationalité française.
svp je veux bien savoir les procedures et les papiers necessaires pour avoir un visas d'installation.

merci d'avance